Confédération des buralistes

Forum européen des buralistes sur la contrebande et les services dans les territoires

Le 9 février 2022

Alors que le gouvernement français a pris la Présidence du Conseil de l'Union européenne pour les 6 premiers mois de l'année 2022, la Confédération des buralistes organisait dans ses locaux le Forum européen des buralistes, avec notamment les pays membres de la Confédération européenne des détaillants de tabac.

Le Forum européen a été officiellement lancé par le Ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et Petites et Moyennes Entreprises soulignant notamment que les bureaux de tabac sont le lieu de rassemblement de tous les Français.

Italie, France, Allemagne, Autriche, Grèce, Espagne, Hongrie... les pays membres étaient réunis à la Confédération pour participer à deux tables rondes :

 « Quelle réponse au phénomène de la contrebande de tabac au sein de l'Union ? » avec la participation des députés Eric Woerth et Jean-Paul Mattei et de Salvatore Catania, expert des sujets tabac à l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF)

La crise sanitaire a été l'élément déclencheur de la prise de conscience sur les conséquences de la fiscalité tabac qui, aujourd'hui, relève d'un enjeu majeur pour la vitalité économique des buralistes d'Europe

 « Les réseaux de détaillants au service des territoires européens » avec les interventions d'Irène Tolleret, députée européenne et membre de la commission REGI, Françoise Gatel : Sénatrice, présidente de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Sandra Marsaud, députée, rapporteure d'une mission d'information sur les commerces de proximité et de Frédéric Barbier, député auteur d'un rapport sur l'avenir des buralistes (septembre 2015)

Les parlementaires ont souligné l'importance grandissante du réseau des buralistes dans l'animation des territoires.